

COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Raymond PETIT, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magalie CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Gérard ENDERLIN

Représentés par pouvoir : Sylviane FERRARO, Christelle PEPIN, Christian RIOU, Alain MILON, Vanessa ONIC, Manon REIG

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'Unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 22 octobre 2020

Monsieur le Maire questionne l'Assemblée sur les éventuelles remarques relatives au procès-verbal du précédent Conseil.

Madame TRINQUET prend la parole souhaitant intervenir sur des considérations générales relatives notamment à la crise sanitaire. Monsieur le Maire considère que ces propos sont hors du cadre de l'approbation du Procès-Verbal du précédent conseil et décide de le soumettre au vote.

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Madame TRINQUET relève le montant total des avenants sur le Château Gentilly.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du maire.

2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU RUGBY CLUB SORGUES RHONE OUEZE (RCSRO)

(Commission des Finances et du développement durable en date du 3 Novembre 2020)

RÉTIRE DE L'ORDRE DU JOUR LORS DE LA SEANCE

3. DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ((Commission des

Finances et du développement durable en date du 3 Novembre 2020) – Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°3 du Budget principal de la ville voté le 25 Juin dernier selon le tableau disponible à la Direction des Finances.

Adopté à l'unanimité

4. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT (Commission

des Finances et du développement durable en date du 3 Novembre 2020) – Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget annexe de l'assainissement voté le 25 Juin dernier selon le tableau disponible à la Direction des Finances.

Adopté à la majorité

2 abstention(s) : (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).

5. TARIFS RESTAURATION ET ACCUEIL DE LOISIR PERISCOLAIRE ((Commission des Finances et

du développement durable en date du 3 Novembre 2020) – Rapporteur : Magali CHARMET

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE de modifier la dénomination de « repas d'été » par « emportés » afin que le tarif de 2.85 € puisse être appliqué à la fois durant l'été et sur les périodes où la délivrance de repas classiques n'est pas possible.

PRECISE que les tarifs applicables à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération sont ceux listés dans le tableau disponible à la Direction des Finances.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX

**6. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ENEDIS ET ELECTRICITE DE FRANCE
RELATIVE A LA CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE
L'EXPLOITATION
DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE
ELECTRIQUE
AUX TARIFS REGLEMENTES EN VIGUEUR**

(Commission Travaux du 6 octobre 2020) – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Monsieur BELLUCCI questionne Monsieur le Maire sur l'existence d'un diagnostic énergétique des bâtiments communaux.

Monsieur le maire lui répond que chaque bâtiment public rénové fait l'objet d'une mise en conformité aux normes énergétiques.

S'agissant de la mise en place d'énergie verte de type photovoltaïque (partenariat public privé) Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de dispositif pas forcément adapté à la ville.

Concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux Monsieur le maire répond qu'une étude est en cours.

Concernant enfin le montant des investissements identifié au PPI le maire répond que l'essentiel porte sur :

- 1) La participation multipliée par deux d'ENEDIS sur la mise en esthétique des réseaux aériens
- 2) S'agissant des investissements d'ENEDIS sur les réseaux, ces derniers seront conditionnés par les travaux engagés par la ville dans un plan quadriennal.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

7. MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME – OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE DE LA MARQUETTE ET MODIFICATION REGLEMENTAIRE ((Commission Aménagement du Territoire et Habitat en date du 3 novembre 2020) – Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

Monsieur ENDERLIN se félicite de la création à venir d'entreprises et d'emplois sur la zone de la Marquette.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de prescrire la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;

D'APPROUVER les justifications de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation, dans le cadre de la modification n°2 du plan local d'urbanisme.

D'HABILITER Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations de services nécessaire à la procédure de modification Plan Local d'Urbanisme ainsi que tout document y référant.

DIT que la présente délibération sera notifiée pour association aux personnes publiques associées conformément aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme.

DIT que Conformément aux articles R.153-20 et R.123-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopté à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE, JEUNESSE ET SANTE

8. ADOPTION DE L'AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION INITIALE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT TFPB. – Rapporteur : Bernard RIGEADE

Monsieur BELLUCCI s'interroge sur l'usage au titre du droit commun des obligations des bailleurs sociaux de l'abattement de la TFPB

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adoption de l'avenant de prolongation de la convention initiale d'utilisation de l'abattement TFPB.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

Adopté à l'unanimité

9. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS SUITE A L'ARRET DU FINANCEMENT AU TITRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019-2022 SOLDE 2019. (50%). – Rapporteur : Bernard RIGEADE

Madame TRINQUET fait une proposition portant sur une subvention au bénéfice des commerçants sorguais considérés comme non essentiel ainsi qu'une subvention aux associations caritatives dont le nombre de bénéficiaires a augmenté.

Monsieur le Maire précise que ces 2 propositions méritent d'être présentées aux commissions municipales compétentes. Monsieur le maire rappelle enfin que s'agissant des commerces dont les murs appartiennent à la ville de Sorgues le nécessaire a été fait.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire, correspondant au solde 2019 de la subvention accordée suite à l'arrêt du CEJ, d'un montant de :

- 17 929.32 € à l'association ASSER
- 7 966.70 € à l'association CRSRO
- 1 741.05 € à l'association SORGUES BASKET CLUB
- 3 098.95 € à l'association TENNIS CLUB SORGUAIS

DIT que les crédits sont prévus au budget 2020 de la ville sur le compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en :

- créant 4 postes d'agent de maîtrise
- supprimant 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- supprimant 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- supprimant 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- créant 1 poste d'attaché territorial

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

POINT RAJOUTE LORS DE LA SEANCE

11. CONVENTION DE SOUTIEN AUX STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ET LA COMMUNE DE SORGUES POUR L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 – Rapporteur : Jacqueline DEVOS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE ladite convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute pièce relative son exécution.

Adopté à l'unanimité

Sorgues, le 23/11/20
Le Maire

Thierry LAGNEAU

